

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Convocation en date du : 21/11/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Huit Novembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, M. Gérard REY, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

Absent excusé :

Absents :

Absents représentés : Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par M. Lionel GIRAUD-MOINE)
Mme Florence PRIMAULT (représentée par Mr Sébastien ROUIT)
Mme Fanny REBOUL (représentée par Mme Marie-Françoise GERVAIS)

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2022-116 : Contrat de gestion de l'aire de camping-cars

M. Le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'aménagement de l'aire de camping-cars à la base de loisirs. La société Aire Services, le prestataire chargé de la fourniture du matériel (bornes, barrière d'accès...) doit mettre en place les installations dans les prochains jours.

Leur proposition dans le cadre de l'appel d'offre faisait état de la possibilité d'un contrat de gestion par lequel la société assure tout le suivi de la commercialisation, du fonctionnement quotidien, de la fourniture de tickets, la maintenance et la ligne directe d'assistance téléphonique 7/7 jours, le suivi des relations clients, le référencement de l'aire sur les différents supports du milieu, animation des réseaux sociaux...

La commune encaisse directement toutes les recettes sur son compte régie « Produit du domaine ». En contrepartie elle reversera à « Aire Services » 28 % des recettes.

M. Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce contrat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** les termes de ce contrat,
- **Autorise** M. le Maire à le signer

Le Maire,
Patrick RICOU

